# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 11 JUIN 1886. — 59me Année

**Dufour & Donnet.**
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

**NOUVELLE-ORLEANS.**
VENDREDI, 11 JUIN 1886.


**PRIX DE L'ABONNEMENT.**

ÉDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

| | |
|---|---|
| Un an | $2 00 |

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Trois mois | 75 |

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

**VENTES DE CE JOUR.**

Par Hy Stern & Co., à leur salle d'encan, bottes, souliers et brodequins.

## L'inoculation de la fièvre jaune et le Congrès des Etats-Unis.

Tous les peuples sont, en ce moment, témoins des merveilleux résultats de la méthode d'inoculation de la rage de M. Pasteur ; ils ne marchandent pas à l'illustre savant français les témoignages de leur admiration et de leur reconnaissance, et nous sommes heureux de voir les Etats-Unis marcher à la tête de ce mouvement qui fait honneur à l'humanité.

Les découvertes du grand philanthrope n'ont pas tardé à porter leurs fruits en Amérique. Des hommes de science, des médecins distingués, ont essayé d'appliquer sa méthode à cet autre fléau, objet de tant de terreurs, que l'on appelle la fièvre jaune, et qui a son foyer dans les régions tropicales du Nouveau-Monde. Les travaux se poursuivent ainsi, parallèlement, des deux côtés de l'Atlantique et les rapports qui nous arrivent sur les essais et les expériences des docteurs, au Mexique, dans l'Amérique Centrale et au Brésil, ne permettent guère de douter de leur succès. S'ils réussissent, gloire leur en sera rendue, car pour n'être pas aussi générale que la rage, la fièvre jaune n'en exerce pas moins de plus grands ravages et fait de plus nombreuses victimes.

Par sa position géographique, par ses relations commerciales, l'Union est éminemment intéressée à la réussite de cette bienfaisante entreprise et, dans l'Union, il n'est pas d'Etat qui doive en bénéficier autant que la Louisiane. Il appartenait donc à l'un de nos représentants au Congrès de prendre en main la cause de l'inoculation de la fièvre jaune, de demander que l'on fît des études sérieuses sur ce grave sujet, afin d'arriver à une certitude complète sur les résultats de la découverte. C'est le sénateur Eustis qui s'est chargé d'une aussi noble tâche, et il l'a remplie avec la rare habileté, l'entrain patriotique, la chaleur toute méridionale qui font de lui un personnage politique remarquable. Il en a été amplement récompensé, du reste, car il a obtenu un véritable triomphe, nous dit une dépêche.

Il s'agissait de faire nommer une Commission qui irait étudier la méthode d'inoculation employée, soit au Mexique, soit dans l'Amérique Centrale, soit dans l'Ile de Cuba, soit au Brésil. Il s'agissait, principalement, de faire voter des fonds pour subvenir à l'entretien de cette Commission, à ses frais d'études et de voyages, et l'on sait combien les honorables de Washington sont méticuleux sur ce chapitre-là ; il faut, en quelque sorte, forcer la main à nos législateurs pour leur arracher la moindre des allocations de ce genre. M. Eustis était si bien préparé, son bill était rédigé avec tant d'adresse, il s'était si bien armé de pied en cap pour parer toutes les objections probables ou possibles, et il a si éloquemment plaidé sa cause, qu'il a entraîné tout le Sénat. La victoire a été décisive ; le vote unanime, et l'heureux sénateur a reçu, de ses collègues des deux partis, les plus vives félicitations sur le résultat qu'il venait d'obtenir.

Le bill est fort simple. Il n'est pas précédé d'un de ces interminables préambules, souvent mal digérés, qui, sous prétexte d'exposer une situation, ne font que l'embrouiller. Il va droit au but ; il établit une Commission de trois membres, dont l'un sera un fonctionnaire du gouvernement, connu par ses études sur les germes des maladies infectieuses et les méthodes d'inoculation. Les deux autres, étrangers à l'administration, seront des hommes compétents. Il y aura, pour le moins, un docteur versé dans l'étude et le traitement de la fièvre jaune. Dans une Commission comme celle-là, on conçoit la nécessité de la présence d'au moins un praticien, ayant des connaissances tout-à-fait spéciales.

Un détail pour l'édification de ceux qui voudraient se rendre compte de la façon dont le Congrès fait ses largesses. Il est bien stipulé que celui des trois membres qui sera déjà fonctionnaire de l'Etat, ne recevra pas un sou de compensation pour ses services dans la Commission ; il n'aura droit qu'à ses frais de voyage. Notons que, dès les débuts, on ne voulait accorder, en tout, que $10,000 ; il a fallu toute l'adresse, toute l'ardente persistance de M. Eustis pour arracher la somme de $25,000, une bagatelle pourtant, eu égard à la grandeur du but que l'on poursuit et aux immenses ressources financières du gouvernement.

Ce qui se passe au Congrès, depuis quelque temps, prouve deux choses : 1o Que la Louisiane joue de bonheur, qu'elle a, au Sénat, deux mandataires qui lui font grand honneur et contribuent puissamment à la relever dans l'estime de l'Union ; 2o, que ceux qui voulaient bannir les Louisianais des conseils de l'Union non seulement commettaient une grande injustice, mais se rendaient coupables d'une insigne folie. Des hommes tels que MM. Gibson et Eustis sont de ceux dont un pays doit être fier. Il n'est pas de débat, si haut qu'il doive s'élever où ils ne puissent prendre une place brillante, et, au besoin, la direction et l'initiative.

Cette grande affaire de la guérison de la fièvre jaune par la méthode d'inoculation, a été, dans notre Bureau de santé, l'objet d'une intéressante discussion, presqu'en même temps qu'au Congrès. On connaît l'esprit d'initiative du Dr Holt et l'ardeur qu'il apporte dans toutes ces questions ; il a, à ce sujet, exposé d'excellentes idées sur la circonspection qui doit diriger le corps médical en pareil cas. Dans une affaire où l'humanité est en jeu, il n'y a pas de place pour la spéculation, a-t-il dit ; la gratuité doit être le principe des services rendus et la précipitation, le zèle intempestif sont aussi dangereux que le charlatanisme et l'amour du gain. Il faut se garder également des uns des autres. Si les rapports de la Commission viennent corroborer ceux qui nous sont déjà parvenus, a-t-il ajouté, si l'on peut réellement atteindre et anéantir le fléau dans son germe, il est de toute nécessité que les opérations se fassent au nom de l'Etat ou de la ville, non au profit et par le ministère indépendant du premier docteur venu.

☞ Voir l'annonce de la pension de Mme F. Gonthier—pension privée—à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane.

Un mot d'Albert de Lasalle, le rédacteur du *Charivari* récemment décédé.

Il était à dîner chez un artiste de ses amis, et parmi ses convives se trouvait le type le plus agaçant, par sa vantardise, de la petite gentilhommerie florentine.

—A Firenza, disait ce pifferaro blasonné, dans le palazzo de ma famiglia, la salle où l'on mange est si haute de plafond qu'il faut une lorgnette pour en voir les peintures.

—Ce n'est pas comme chez moi, lui répondit Lasalle ; j'ai une salle à manger si basse qu'on n'y peut servir que des soles.

—Et dans de la vaisselle plate, encore ! renchérit un voisin.

## LOUISIANE.

L'*Advertiser*, Lafayette, paroisse Lafayette, du 5 juin :

Le comité chargé de s'occuper des moyens de nous approvisionner d'eau, pour les cas d'incendie, a tenu plusieurs réunions. Il n'est pas encore arrivé à une conclusion satisfaisante. Nous croyons que les membres recevront avec plaisir toutes les suggestions qu'on pourra leur faire sur cette question, si importante pour notre localité. Il s'agit de savoir si l'on creusera des puits, si l'on construira des réservoirs ou si l'on tirera directement l'eau du bayou par des tuyaux établis à cet effet.

Le *Herald*, Hahnville, paroisse St. Charles, du 5 juin :

La semaine qui vient de s'écouler a été la plus chaude de la saison. Entre une et deux heures le thermomètre oscillait entre 85 et 95 degrés. Tout le monde ici aspire ardemment après la pluie.

—Le fleuve a baissé de plusieurs pouces, et tout indique que cette baisse continuera. Les planteurs de riz espèrent qu'elle ne sera pas brusque, qu'elle n'aura pas lieu avant la seconde moitié du mois. A cette époque, leur récolte sera sauvée.

—Dimanche dernier, de gros nuages passaient sur Hahnville et faisaient prévoir une forte pluie. Au grand désappointement de tous, il n'est pas tombé une goutte d'eau. Le lundi matin, le temps était aussi sec que la veille.

—Nous sommes en ce moment assaillis par les moustiques ; ils remplissent l'air et l'obscurcissent presque. En certains endroits, ils forment une masse si épaisse qu'il y a deux jours on pouvait à peine apercevoir les nuages.

Le *Méridional*, Abbeville, paroisse Vermillion, du 5 juin :

Il se produit un grand mouvement pour créer un nouveau district judiciaire des paroisses Ibérie, Vermillion, Cameron et Calcasieu. Notre population proteste contre ce changement qui va troubler l'harmonie publique qui règne maintenant dans nos paroisses. Mais les autorités ne prêtent pas l'oreille aux pétitions. C'est, d'ailleurs, une coterie qui est à la tête de l'entreprise et comme toute coterie elle aura probablement gain de cause. Il paraît, du reste, que Cameron, Calcasieu et Ibérie favorisent le nouveau plan. Nous serons donc obligés de subir ce que nous ne pouvons empêcher.

Le *Weekly Observer*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 5 juin :

Nous avons été gratifiés, cette semaine, de plusieurs pluies fort abondantes, qui ont rempli nos citernes et fait un bien immense à nos récoltes et à nos jardins.

—M. Tom Willis, de Daisy, nous a rendu visite ; il nous a assuré que, dans son voisinage, les récoltes sont dans un état florissant.

—Le droit et privilège du "ferry" bac de Pointe-à-la-Hache a été vendu pour un an, la somme de $7. L'an dernier, le bac avait rapporté $225.

—Le poisson abonde maintenant dans nos marécages. Si nous avions un chemin de fer, nous pourrions faire un grand commerce de ce poisson, qui est délicieux et se placerait aisément sur le marché.

—Avec mai finit l'époque de l'ensemencement du riz. Le plant se comporte bien et pousse rapidement.

Si l'on pouvait espérer de bons prix Plaquemines en profiterait peut-être plus que toute autre paroisse, attendu que nous aurons une récolte abondante.

—Nous voyons avec peine que la presse de la Nouvelle-Orléans demande l'abolition des conduits et des dalles qui servent à irriguer le riz ; elle voudrait les remplacer par des syphons. C'est une erreur. Lorsque les dalles sont bien soignées, elles n'offrent presque jamais de danger. Quant aux syphons, ils ne sont pas suffisants pour irriguer nos rizières.

—On a commencé à nettoyer les champs ; par conséquent, il y a du travail pour tous les ouvriers.

—Nous n'aurons pas d'oranges, cette année. Les arbres ont été frappés à mort.

—Nous avions pensé que le téléphone s'étendrait jusqu'à Grand Prairie, mais on n'a pas encore posé un seul poteau. Les chemins de Grand Prairie sont dans un état excellent ; le temps en est un peu la cause, mais, il faut dire aussi que nos habitants ont payé plus qu'à l'ordinaire pour l'entretien de nos routes.

—La majorité des populations riveraines du fleuve, dans nos parages, est en faveur du prolongement du chemin de fer Shell Beach.

Le *Times*, Houma, paroisse Terrebonne, du 7 mai :

Les récoltes poussent rapidement dans toute notre paroisse—le maïs surtout, dont le rendement sera égal à celui de l'an dernier. C'est le Bayou du Large qui prend la tête, cette année. La partie basse de ce bayou avait beaucoup souffert de la sécheresse, mais, depuis la pluie de mercredi dernier, tout y a repris une vigueur extraordinaire.

—M. Geo. Nelson, directeur de l'habitation Ridgeland, a adopté une nouvelle méthode pour donner une bonne alimentation à ses bestiaux : Il a semé plusieurs acres d'avoine, à la volée, comme cela se pratique dans les Etats du Centre. Il a parfaitement réussi ; sa récolte est superbe. Il est étonnant qu'on ne se soit pas plus tôt adonné à cette culture dans notre Etat, où l'avoine vient admirablement.

Le *Democratic Review*, Natchitoches, paroisse Natchitoches, du 3 juin :

Nous avons oublié de parler, dans notre dernier numéro, des tiges de coton que M. Thos Barnes nous avait envoyées à nos bureaux. Ce coton a deux pieds de haut et il fait présager un très abondant rendement. Les specimens ont été pris au hasard dans le champ de M. Barnes. C'est la seconde année que M. Barnes se livre à cette culture et il y obtient de grands succès. Il dirige l'habitation de M. Buckner, située en face de notre localité.

## L'opinion des journaux de Paris sur le projet de loi Demôle-Basly.

Il n'est pas sans intérêt de recueillir les premières réflexions des journaux de tous les partis sur la séance du 27 mai de la Chambre des députés de France. Essayons d'indiquer l'impression qui s'en dégage.

Naturellement, les journaux monarchistes protestent, le *Moniteur universel* et le *Soleil* en termes modérés, l'*Autorité*, par la plume de M. de Cassagnac, en termes plus que violents. Le *Moniteur* constate que l'ère des violences est ouverte ; le *Soleil* cherche les raisons sérieuses qui ont bien pu déterminer le cabinet à prendre aujourd'hui une décision dont il ne voulait pas il y a quelques mois, et il n'en trouve guère.

Nous ne relèverons pas les propos de M. de Cassagnac, dont il est facile, d'ailleurs, de se faire une idée d'après les habitudes de langage bien connues de cet écrivain. Mais nous noterons pourtant les menaces qui terminent son article. M. de Cassagnac, après tout, prend son parti de l'expulsion. "Réjouissons-nous, dit-il, loin de nous attrister. En même temps que l'heure de l'expulsion, va sonner pour les prétendants l'ère de l'action." Et il explique comment la République, qui, en gardant les princes sur son territoire, "les diminuait et les noyait dans l'ombre", est en train de les "désigner" à la nation comme prétendants, et de les "pousser en avant."

Le *Soleil* n'allait pas aussi loin dans la menace, mais il présentait pourtant l'expulsion comme une rupture définitive entre la République et l'élément conservateur du pays et ajoutait "qu'heureusement l'ère des violences ne précéderait que bien peu l'ère des réparations".

Quant à la presse républicaine, elle est loin d'être unanime. Pour trouver le témoignage d'une absolue satisfaction il faut lire le *Siècle* qui rejette sur les princes eux-mêmes la responsabilité d'une situation devenue telle que l'expulsion est indispensable, et la *Paix*, qui fait à peu près le même raisonnement. Les autres journaux ne sont contents qu'à moitié, ou même ne le sont pas du tout.

C'est d'abord le *Journal des Débats*, qui déplore la nouvelle défaillance d'hommes qui auraient dû défendre contre les prétentions du radicalisme le bon renom de la République, ainsi que les idées de justice et de liberté. C'est le *Rappel*—ou plutôt M. Auguste Vacquerie—qui se déclare "contre l'expulsion". C'est ensuite la *République française*, qui, tout en souhaitant que l'accord se fasse entre la majorité et le cabinet, s'élève avec vivacité contre le procédé adopté par le ministère et dit qu'il aurait mieux valu ne pas y mettre tant de formes ni perdre en délibérations théoriques un temps précieux. Ne suffisait-il pas d'un simple décret ? Et si l'on n'a pas pris ce décret, était-ce que le président de la République refusait de le prendre ? Car la *République française*, soit dit en passant, recueille "ce bruit de couloirs" dans ses colonnes. Elle n'y croit pas, mais elle le recueille. La *Lanterne* eût préféré au projet actuel l'ancien projet de M. Dufaure, et l'on s'étonne de ce tardif hommage rendu à l'illustre homme d'Etat par un journal qui n'a pas précisément l'habitude de placer dans des régions aussi tempérées ses sympathies et ses admirations.

Il en faut bien venir, enfin, à la *Justice*, où M. Camille Pelletan ne consacre pas moins de deux colonnes et demie à démolir pièce à pièce le projet du cabinet, qu'il appelle "un document inénarrable où l'équivoque alterne avec le coq-à-l'âne, où le manque de décision couronne le manque de sincérité", et dont il attribue la paternité à l'honorable président du conseil, qui, dit-il, aurait été, dans cette question, "à peu près seul contre tout son ministère". On ne saurait trop recommander la méditation de cet article à ceux qui s'imaginent qu'on peut contenter le radicalisme par des concessions. Non ; rien ne satisfait le radicalisme, et il ne désarmera pas jusqu'au jour où on lui aura livré tout entier le pouvoir, dont il ne jouit encore qu'aux deux tiers.

Le *Temps* s'exprime ainsi :

Le projet de loi sur l'expulsion des princes est déposé ; il assimile les membres des familles ayant régné sur la France à des étrangers, car il est la reproduction de la loi de 1849, dont l'application est remise, comme on le sait, à l'initiative du ministre de l'intérieur ; quelques ministres auraient préféré, paraît-il, qu'il fût procédé par voie de décret présidentiel ou de loi ordinaire désignant nominativement les personnes à bannir du territoire de la République ; ils avaient même, ajoute-t-on, greffé sur ce dissentiment, avec la connivence de leurs amis dans la Chambre, une petite crise ministérielle, et cette petite campagne n'aurait même pas pris fin avec le vote et le dépôt du projet, à en juger d'après le langage de certains journaux dont les rédacteurs sont députés. En ce cas, M. de Freycinet n'aurait pas gagné grand'chose à prendre la responsabilité d'une faute dont mieux que personne il peut mesurer l'étendue. Cet épisode suffit d'ailleurs à montrer qu'au point de vue qui devrait seul nous toucher—l'intérêt de la France et de la République—les avantages et les inconvénients de la mesure n'ont pas été pris sérieusement en considération : la fantaisie de quelques journaux enchantés de s'en saisir pour mettre le gouvernement dans l'embarras, le respect humain de quelques députés qui n'y pensaient guère et dont les électeurs y pensaient moins encore, les espérances qu'elle donnait aux ennemis du cabinet et les craintes qu'elle inspirait à ses amis, il n'y a pas eu autre chose dans cette sotte affaire, et il n'en faut pas davantage pour la réduire à sa juste valeur.

Si on avait examiné la question en elle-même, on se serait fait ce simple raisonnement : voilà quinze ans que la République est fondée ; elle a résisté aux coups d'une Assemblée où les princes jouissaient d'une influence prépondérante, aux efforts d'un gouvernement composé de leurs hommes et qui a employé pour la tuer les armes qu'elle avait mises dans ses mains ; elle a réduit à merci un président qui était prêt à la sacrifier à toute combinaison monarchique possible et viable ; elle a franchi enfin la passe particulièrement difficile de 1885, et maintenant que tout a été essayé contre elle et que rien n'a réussi, qu'elle est à l'abri de la violence et au-dessus de l'intrigue, qu'elle n'a plus à craindre en un mot qu'elle-même, on vient nous dire que ces princes dont elle n'avait pas peur quand elle était faible et contestée la menacent dans sa force triomphante, et qu'impuissants avec le maréchal de Mac Mahon ils sont redoutables avec M. Jules Grévy !

Si encore on choisissait une date où notre situation au dedans et au dehors n'eût que des aspects riants, où une mesure de ce genre, inutile par cela même, ne risquerait pas du moins d'être nuisible, ou pourrait la regarder comme un fait simplement indifférent ; mais, à la veille d'élections générales—c'est-à-dire dans une occasion où un gouvernement prévoyant a intérêt à retenir où à attirer tous les éléments neutres favorables par leur nature au maintien de ce qui existe—et dans une période d'incertitude à l'extérieur nous ne pouvions rien imaginer de plus maladroit ; on peut différer sur les avantages et les inconvénients des expulsions en général, mais on est obligé de convenir qu'on a choisi pour faire celle-ci le moment précis où il fallait ne pas la faire. Comme absence de sens politique, c'est absolument complet.

## Chambre des Députés de France.

SÉANCE DU 27 MAI 1886.

**L'expulsion des Princes qui ont régné sur la France.—La confiscation de leurs biens.**

Nous lisons dans le *Temps* du 29 mai :

Chaque séance apporte son contingent à l'agitation soulevée par la question des princes. Mardi, c'était à propos de la révolution qui les a chassés de France ; hier, c'est à l'occasion du dépôt du projet tendant à conférer au gouvernement le droit de les expulser, et de la proposition de M. Basly, qui ne tend à rien moins qu'à la confiscation de leurs biens.

Nous avons pu dès hier annoncer sommairement en Dernières nouvelles ce double dépôt et le renvoi des deux projets à une même commission. Voici, d'après la sténographie officielle, le compte rendu de cette partie de la séance :

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI.

M. LE PRÉSIDENT—La parole est à M. le ministre de la justice pour la présentation d'un projet de loi. (Mouvement d'attention.)

M. DEMÔLE, garde des sceaux, ministre de la justice—Messieurs, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de Chambre un projet de loi relatif aux membres des familles qui ont régné en France. (Lisez ! lisez !)

MM. DE BAUDRY-D'ASSON ET PAUL DE CASSAGNAC—Nous demandons la lecture.

M. MAURICE FAURE—Nous la demandons aussi.

M. DE BAUDRY-D'ASSON—Alors nous sommes tous d'accord.

M. LE PRÉSIDENT—Il n'y a pas d'opposition à la lecture du projet de loi ? (Non ! non !)

Un membre à droite—C'est le gouvernement qui a l'air de reculer.

M. LE PRÉSIDENT—N'interprétez pas les intentions du gouvernement au moment où le président seul prend la parole.

M. PAUL DE CASSAGNAC—Elles sont pures, ses intentions.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN—Elles sont connues.

M. LE PRÉSIDENT—Monsieur le ministre, veuillez donner lecture de votre exposé des motifs.

M. LE GARDE DES SCEAUX, lisant :

"En permettant aux membres des familles qui ont régné en France de résider et de s'établir sur son territoire, en leur reconnaissant les mêmes droits qu'aux autres citoyens, la République devait compter qu'ils répondraient à cette politique de modération et de confiance par le respect du régime établi." (Bruit)

M. GUSTAVE-ADOLPHE HUBBARD—Ce n'est pas la République, c'est la majorité de l'Assemblée réactionnaire de Versailles qui les a rappelés !

M. LE GARDE DES SCEAUX. — "Cette attente a été trompée...."

M. DE BAUDRY-D'ASSON.—Très bien ! très bien ! (Applaudissements ironiques à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT.—M. de Baudry-d'Asson, attendez la discussion du projet de loi pour le justifier. (On rit.)

M. LE GARDE DES SCEAUX.—"Cette attente a été trompée. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

" Les héritiers des anciennes dynasties n'ont rien abdiqué de leurs prétentions. Bien loin de les dissimuler, ils recherchent ouvertement toutes les occasions d'ébranler les institutions que le pays s'est librement données. " (Rires ironiques à droite. — Applaudissements à gauche.)

Un membre à droite.—Ce n'est pas difficile !

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA.—Elles s'ébranlent bien toutes seules !

M. CALÈS.—Essayez donc de les ébranler ! Essayez ! (Bruit à droite.)

M. DE BAUDRY-D'ASSON.—Nous n'avons pas besoin d'essayer, vous le faites vous-mêmes !

M. LE PRÉSIDENT.—Essayez plutôt de garder le silence. (On rit.)

Vous avez demandé la lecture de l'exposé des motifs : veuillez l'écouter.

M. LE GARDE DES SCEAUX.—"Il y a quelques mois à peine, le gouvernement se refusait à prendre contre eux des mesures que réclamait une grande partie de l'opinion." (Rires ironiques à droite.)

M. DE BAUDRY-D'ASSON.—L'opinion des peureux ! (Mouvements divers.)

M. LE PRÉSIDENT.—Monsieur de Baudry-d'Asson, je vous invite de nouveau à garder le silence.

M. LE GARDE DES SCEAUX.—"Cette attitude semble n'avoir eu d'autre effet que de les encourager à de nouvelles provocations. [protestations à droite.—très bien ! très bien ! à gauche.]

" L'épreuve est donc complète, et nous estimons que le moment est venu de mettre un terme à un état de choses qui ne pourrait se continuer sans porter gravement atteinte à l'autorité de la Constitution et aux intérêts du pays. (Applaudissements à gauche.)

" Nous avons l'honneur, en conséquence, de vous proposer d'adopter le projet de loi suivant :

" Article 1er Le gouvernement est autorisé à interdire le territoire de la République aux membres des familles ayant régné en France.

" L'interdiction est prononcée par un arrêté du ministre de l'intérieur pris en conseil des ministres."

M. PAUL DE CASSAGNAC.—Comme pour Mlle de Lombreuil ! (Rires et applaudissements prolongés à droite.)

M. DE BAUDRY-D'ASSON. — Bravo ! bravo !

M. LE PRÉSIDENT.—Monsieur de Cassagnac, prenez garde à vos assimilations ! (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

M. PAUL DE CASSAGNAC.—J'en pourrais faire d'autres, si je voulais. (Rires à droite.—Bruit au centre.) Qu'on ne m'y force pas !

M. LE PRÉSIDENT.—Vous aurez toute liberté pour faire connaître votre opinion quand la discussion sera ouverte ; mais, en ce moment, vous devez garder le silence.

M. LE GARDE DES SCEAUX.—"Art. 2. Celui qui, en violation de l'arrêté d'interdiction, sera trouvé en France, en Algérie ou dans les colonies, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans.

"A l'expiration de sa peine, il sera reconduit à la frontière."

M. LE MARQUIS DE BRETEUIL.—Alors, que faisait M. Billot à Lisbonne.

M. LE GARDE DES SCEAUX—J'ai l'honneur de demander le renvoi de ce projet de loi aux bureaux, et je prie la chambre de lui accorder la déclaration d'urgence.

M. LE PRÉSIDENT—M. le ministre demande la déclaration d'urgence.

M. CALÈS—La discussion immédiate ! (Bruit.)

M. CLÉMENCEAU et plusieurs de ses collègues—Non ! non !

A droite—Si ! si ! la discussion immédiate !

M. LE PRÉSIDENT—Je consulte la Chambre sur la déclaration d'urgence demandée par M. le garde des sceaux.

(La Chambre, consultée, déclare l'urgence.)

M. DE BAUDRY-D'ASSON—On devrait voter la discussion immédiate, puisqu'il y a danger pour la République !

M. LE PRÉSIDENT—Le projet de loi sera imprimé, distribué et renvoyé aux bureaux.

M. LE COMTE DE MAILLÉ—Voilà l'imbécilité annoncée par M. Thiers ! (Très bien ! à droite.—Exclamations à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT—Monsieur de Maillé, je vous rappelle à l'ordre !

M. DE BAUDRY-D'ASSON—J'en voudrais bien autant dans la circonstance, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT—Prenez garde, monsieur de Baudry-d'Asson, car, si je vous appliquais le règlement dans toute sa rigueur, vous pourriez être frappé d'une peine plus sévère. (Bruit à droite.)

M. LE MARQUIS DE BRETEUIL.—L'expulsion !

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI.

M. LE PRÉSIDENT—M. Basly a la parole pour déposer une proposition de loi.

M. BASLY—J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi sur la restitution à la nation des biens des familles ayant régné sur la France. (Exclamations et rires ironiques à droite).

Voix nombreuses à droite.—La lecture ! la lecture ! (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT—Messieurs, je vous prie de garder le silence.

M. DE BAUDRY-D'ASSON—Nous avons le droit de demander la lecture. (Bruit à droite).

M. LE PRÉSIDENT—M. Basly a l'intention de demander l'urgence ; par conséquent, aux termes du règlement, il doit donner lecture de l'exposé des motifs de sa proposition. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. CUNÉO D'ORNANO—C'est une suite au projet du gouvernement.

M. LE PRINCE DE LÉON—Vous êtes d'accord sans doute avec le gouvernement ?

M. DE BAUDRY-D'ASSON—C'est un mariage républicain.

M. LE PRÉSIDENT — Messieurs, vous avez demandé la lecture de l'exposé des motifs, veuillez écouter.

Un membre à gauche—Consultez la Chambre, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT—J'ai déjà eu l'honneur de dire que, M. Basly voulant demander l'urgence, le règlement l'oblige à donner lecture de l'exposé des motifs de sa proposition. Après cette lecture, je consulterai la Chambre sur l'urgence.

M. BASLY—" Nous estimons que la présence des prétendus princes sur le territoire français ne constitue aucun danger pour la République, qui est au-dessus des menées des partis.

" En conséquence, nous repoussons toute loi d'exception. Si les prétendus princes conspirent contre la République, nous demandons qu'ils soient jugés comme de simples citoyens.

" D'un autre côté, les prétendus princes détiennent des biens indûment acquis qui doivent faire retour à la nation.

" En conséquence, nous vous présentons, messieurs, la proposition suivante :

" Art. 1er. Les biens, meubles et immeubles des familles ci-devant royale et impériale des Bourbons et des Bonapartes de toutes branches sont mis à la disposition de la nation.

" Art. 2. Ces biens, meubles et immeubles constitueront une première dotation de la caisse nationale de retraite pour la vieillesse.

" Signé : Basly, Camélinat, A. Boyer, Prudon, Planteau, Michelin."

M. CUNÉO D'ORNANO.—Les membres des anciennes familles régnantes pourront-ils prendre part eux-mêmes à ces retraites quand ils seront vieux ? (Rires à droite.)

M. DE BAUDRY-D'ASSON—Vous avez oublié les grévistes de Decazeville !

M. LE PRÉSIDENT—Je consulte la Chambre sur la déclaration d'urgence.

(L'épreuve et la contre-épreuve ont lieu.)

M. LE PRÉSIDENT, après avoir consulté le bureau—L'urgence n'est pas déclarée.

Sur divers bancs—On n'a pas compris !

M. LE PRÉSIDENT—Le bureau est unanime. Mais, puisqu'on se plaint de n'avoir pas compris, je consulte de nouveau la Chambre sur la déclaration d'urgence.

(La Chambre, consultée, déclare l'urgence.—Applaudissements à droite.)

M. LE PRÉSIDENT—En conséquence, la proposition de loi sera imprimée, distribuée et renvoyée aux bureaux.

M. DE BAUDRY-D'ASSON—Voilà une situation nette.

M. MICHELIN—Je demande le renvoi des deux propositions à la même commission.

M. JOLIBOIS—C'est ce que nous demandons !

M. LE PRÉSIDENT—M. Michelin demande qu'une seule commission soit chargée d'examiner le projet du gouvernement et la proposition de loi de M. Basly.

Je consulte la Chambre.

(La Chambre, consultée, décide que le projet et la proposition de loi seront renvoyés à l'examen d'une seule et même commission.)

M. JOLIBOIS—Je constate que le gouvernement ne s'est pas opposé au renvoi à une même commission.

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE—Les deux projets se complètent l'un par l'autre : ce sera la loi Demôle-Basly.

Le jeune Fernand de Col-Cassé vient d'entrer, en qualité de caissier, dans une grande maison de banque.

—Combien gagnes-tu ? lui demande un de ses amis.

—Pour le moment, je gagne seulement douze cents francs par mois.

—Et plus tard ?

—Plus tard !....Je ferai comme les autres.... je gagnerai....la Belgique !

Décédée, hier matin, à dix heures, à l'âge de 31 ans et 6 mois, Dame Wm CONSEIL, née Alice Foulon. Les amis et connaissances de son époux, ainsi que ceux des familles Foulon, Vallon, Staigg et Delpeuch, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à dix heures. Le convoi partira de la dernière résidence de la défunte, rue St. Pierre, No 10.

**Comité des Trente.**—Les membres du Comité des Trente sont priés d'assister aux funérailles de feue Mme W. CONSEIL, née Alice Foulon, épouse de notre estimé Vice-Président. L'enterrement partira de sa dernière résidence, rue St-Pierre No 10, aujourd'hui vendredi, à 10 heures précises du matin.

Par ordre de ANDRÉ MAILHES, Président pro tem.
G. BOUÉ, Secrétaire. 11juin—1f


PICKWICK CLUB BUILDING,

**No 140 rue du Canal.**

## B. TREMOULET

Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 nov—1anPP


Union des Ouvriers-Boulangers, No. 17.

TOUS les Boulangers sont invités à se réunir SAMEDI MATIN, à 10 heures précises, à leur Salle, coin du Passage de la Bourse et de la rue Bienville. Des questions importantes seront traitées à cette réunion. Des ouvriers peuvent être obtenus aux Nos. 52 et 54 du Passage de la Bourse. 11juin—2f

L'Union Française.

MESSIEURS les Sociétaires sont prévenus que l'Assemblée générale semestrielle aura lieu DIMANCHE, 13 du courant, à la salle de la Société.

Afin de se conformer au désir exprimé par beaucoup de membres, la séance sera ouverte à 1 heure de l'après-midi. Tous sont cordialement invités à faire acte de présence.

Par ordre du Conseil, FRANÇOIS TUJAGUE, Président.
DR. PHILIPPE BERGÉ, Secrétaire.
11 juin—3f


## MADEMOISELLE M. CASSOU,

**SAGE-FEMME,**

De la Faculté de Montpellier.

Diplôme de 1re Classe, récemment arrivée de France. Résidence rue POYDRAS No 212.
9juin—1m

LEON QUEYROUZE,

**"GROCER" EN GROS,**

—Importateur de—

**VINS ET LIQUEURS,**

—Et marchand de—

**roduits des Campagnes et de l'Ouest.**

97 RUE DECATUR.

NOUVEAU STOCK.

PERSIENNES

**Nouvellement reçues.**

## A. Brousseau Fils

23 et 25 rue de Chartres.

**TAPIS**

**Anglais et Américains aux plus bas prix.**

CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

**Rideaux**

Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
**NATTES DE CHINE**
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1 an

## LA MAISON

Anciennement établie de

# Louis Grunewald,

**127 rue du Canal, et de 18 à 22 rue Baronne.**

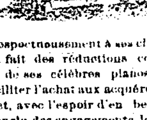

Annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes ; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier, **STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE** et les meilleures orgues telles que **CLOUGH-WARREN, SCHONINGER**. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

**MUSIQUE** en feuilles et **INSTRUMENTS** de **MUSIQUE** de tous genres, un grand assortiment et aux prix les plus modiques. **CAHIERS, LIVRES** de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ces magasins avant d'acheter ailleurs ; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,

**127 rue Canal, de 18 à 22 rue Baronne, N.O.**

1er oct 85—1an

## BASILE BARÈS,

84 Rue Royale, N. O.

**Facteur et accordeur de Pianos, et réparations en générale de Pianos et Orgues.**

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et aux Pianistes qu'il vient de recevoir de la maison Müller de Paris, des feutres, des Peaux, des draps, des Ivoires, ainsi que les célèbres cordes en acier et métalliques, de W. Smith & Son, de Warrington, Angleterre. Les ordres de la ville et de la campagne seront promptement remplis dans le plus bref délai.

Seul agent des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le système en fer Breveté et médaillé pour la tenue de l'accord.
8 nov—

DENTISTES.

**Extraction de dents sans douleur.**

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

## G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

**Bureau, 150 rue du Canal.**

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

Dentiste du Couvent des Ursulines.
25 août—

## C. E. KELLS & M. VIET.

**CHIRURGIENS-DENTISTES**

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

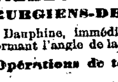

**Opérations de tout genre de leur ressort de leur art.**

Pose de palais artificiels.

? ? ? ?

CHAPEAUX ! SOULIERS ! CHAPEAUX ! SOULIERS !

CHAPEAUX, SOULIERS,

GRANDES VENTES. VASTE ASSORTIMENT.

CHAPEAUX à 5, 10, 15, 20, 25, 35, 50 sous.
CHAPEAUX très larges pour le bord de mer. CHAPEAUX pour la campagne.

**CHAUSSURES DE TOUS LES GENRES.**

**5000** paires BOTTES en Chevreau pour dames à **50** sous la paire.
PANTOUFLES en Chevreau pour dames à **50** sous la paire.
BELLES BOTTES pour dames à **$1.15, $1.25, $1.50, $1.75, $2.00.**

**Pour $2.50 Belles Bottes en Chevreau pour dames.**

La chaussure | SKOODER | pour messieurs, en tous genres, un article cousu.

En Bottines, en Bottes à boutons et Bottes lacées, tous les genres au prix unique : **$2 50** la paire.

L'ETOILE ROUGE,

11 juin—2f **Coin CANAL et PASSAGE DE LA BOURSE.**

# D. H. Holmes.

Nos ventes de la semaine de coupons sont devenues très attrayantes ; les dames discernant vite la grande réduction de prix, les mettent à profit et font d'excellentes emplettes. Nous mettrons en vente cette semaine 450 coupons de linons, de 15 à 20 yardes de longueur à tout simplement des prix nominaux.

Les coupons en broderies ont fait une sensation au-delà de tout précédent, ainsi qu'en fait foi la foule énorme faisant chaque jour des bargains excellents.

Jamais les clients de la maison n'ont eu pareille occasion de se procurer de belles et bonnes marchandises à des prix aussi modiques, prix auxquels se vendraient des articles de qualité ordinaire.

Hôtels Restaurants &c.

## COVINGTON,

Paroisse St-Tammany, Louisiane.

CRYSTAL SPRING PRIVATE BOARDING HOUSE.

**Pension privée,**

Tenue par

Mme F. GONTHIER.

OUVERTE, en été, pour les personnes auxquelles les bains d'eau minérale et le climat si salubre de Covington sont recommandés, pour les pêcheurs de la perche, du "bass" et de la truite ; en hiver, pour les chasseurs de la bécasse, de la bécassine, de la perdrix, du chevreuil, de la dinde etc.

PRIX—$1.50 par jour ; $40.00 par mois.
4 mai

**L'HOTEL WASHINGTON**

a rouvert pour la saison, avec son style de première classe, sa cuisine sans égale, les meilleures accommodations, au bon chemin coquille, que j'ai amélioré pour le mieux à partir du Fort Espagnol, de confortables remises pour les véhicules. Le meilleur endroit pour les bains, car il n'est pas affecté par le drainage de la ville. Des trains partent, du pied de la rue du Canal toutes les demi-heures à partir de 3 heures P. M.

VOYEZ LE TABLEAU DES DÉPARTS.
5juin—3mois

WEST END HOTEL,

**Tenu par ALBERTI FRÈRES.**

Restaurant de premier ordre, table, cave et service irréprochables.

"Noys" sollicite la continuation du patronage de ses amis et du public en général. Il s'efforcera de gagner à l'établissement du West End, la vogue dont jouissait à juste titre celui du Fort Espagnol qu'il a dirigé pendant longues années.

3 juin—3m.

CAPON SPRINGS AND BATHS (ALKALINE LITHIA WATERS), aussi belles eaux ferrugineuses, HAMPSHIRE Co. W. VA. Pas de brouillards. Pas de malaria. La *les maladies et les personnes épuisées se rétablissent promptement*, les personnes bien portantes s'y trouvent admirablement. Demandez les brochures. W. H. SALE, propriétaire.
2 juin—1 mois.

HOTEL DE L'EUROPE,

**A BILOXI**

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre. 23avril—3m


Dix-neuvième état de situation annuel

—DE LA—

## Compagnie d'Assurances Germania

**De la Nouvelle-Orléans.**

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année expirant le 31 décembre 1885 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur les risques d'incendies | $179,058 81 | |
| Primes sur les risques de mer | 4,885 18 | |
| Primes sur les risques de rivières | 5,356 64 | |
| Total des primes | $189,300 63 | |
| Ajoutez—Risques non échus de 1884 | 37,026 32 | |
| Total des primes | | $226,326 95 |
| Ajoutez — Intérêt et profits et pertes | $ 27,580 00 | |
| Moins les salaires et les frais généraux | 11,764 03 | —15,815 97 |
| Fonds de surplus de 1884 | | 15,000 00 |
| Total | | $257,142 92 |
| Pertes payées— | | |
| Sur les incendies | $ 68,951 72 | |
| Sur les mers | 1,420 56 | |
| Sur les rivières | 5,683 75 | |
| | $ 76,056 03 | |
| Réassurances | 35,211 89 | |
| Réductions et primes remboursées | 48,364 21 | |
| Taxes d'Etat et de ville, corps de sauvetage, service Babcock et souscriptions | 9,135 16 | |
| | | 168,767 29 |
| Profits | | $ 88,375 63 |
| Réserve pour— | | |
| Primes non expirées | $ 41,769 60 | |
| Primes non payées | 7,268 06 | |
| Dividende 5 pour cent déclaré et payé en juillet 1885 | 10,000 00 | |
| Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886 | 10,000 00 | |
| Fonds de surplus, 1885 | 17,000 00 | |
| Surplus | 2,337 97 | |
| | $88,375 63 | |

ACTIF.

| | | |
|---|---|---|
| Billets reçus pour primes | $ 1,725 00 | |
| Primes en voie de collection | 37,163 24 | |
| Prêts sur nantissement et hypothèques | 19,341 67 | |
| Bons des Etats-Unis, consolidés de la ville et bons à primes de ville, valeur du marché | 100,708 00 | |
| Actions de banques e autres, valeur du marché | 16,365 00 | |
| Bâtisse No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières | 78,119 11 | |
| Meubles de bureau | 2,102 40 | |
| Comptant en caisse et en banques | 22,851 21 | —278,375 63 |

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.

[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 16me jour de janvier 1886.
[Signé] CHAS E. SEL, Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion tenue le 14 janvier, après avoir mis de côté $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux actionnaires, en outre de 15 pour cent de réduction déjà alloués sur les détenteurs de polices dites de "participation nette" pour l'année finissant le 31 décembre 1885, payable sur demande.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

**Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.**

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, A. DELVAILLE,
RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836 ; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit :

| | |
|---|---|
| Actif | $4,407,800 24 |
| Passif | 2,670,383 44 |
| Surplus | $1,737,416 75 |

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la Compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident.
F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
12nov. '85—1an—Y&C.

Vingt-Huitième Tableau Annuel

—DE LA—

**Compagnie d'Assurances**

## HOPE

—DE LA—

**NOUVELLE-ORLEANS.**

Bureau : No 188 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :
Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1885 :

| | | |
|---|---|---|
| Sur les risques d'incendie | $409,245 28 | |
| Sur les risques de mer | 54,324 83 | |
| Sur les risques de rivières | 26,385 35 | |
| | $490,555 46 | |
| A ajouter : Primes non acquises de 1884 | 83,989 25 | —$574,544 71 |
| A ajouter : Intérêts, profits et pertes | | 20,871 00 |
| | | $595,415 71 |
| A déduire : Pertes payées sur les risques d'incendie. | $183,905 58 | |
| do sur les risques de mer | 25,498 63 | |
| do sur les risques de rivières | 12,268 43 | |
| | $226,672 64 | |
| Taxes | 8,187 43 | |
| Réassurances | 26,410 67 | |
| Primes remboursées | 60,363 31 | |
| Rétaction | 73,092 27 | |
| Bureau des assureurs, salaires et autres dépenses | 38,826 21 | —$429,442 53 |
| | | 165,973 18 |
| A déduire dividende semi-annuel de 5 o/o payé en juillet 1885 | | 12,206 20 |
| | | $153,766 98 |
| Dividende semi annuel de 5 o/o payable à partir du 14 janvier 1886 | | 12,500 00 |
| Montant réservé pour pertes non réglées | | 16,732 84 |
| Montant réservé pour risques non terminées au 31 décembre 1885 | | 104,534 11 |
| Montant porté au fonds de réserve | | 20,000 00 |
| | | $153,766 98 |

**-ACTIF.-**

| | |
|---|---|
| Prêts sur hypothèques | 26,316 67 |
| Prêts sur nantissement | 127,584 56 |
| Effets pour primes | 5,921 88 |
| Billets à recevoir sur demande | 9,513 86 |
| Bons d'Etat et de ville | 44,795 54 |
| Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions | 11,657 84 |
| Dû par des compagnies d'assurance | 3,100 00 |
| Mobilier de bureau, coffre-fort, etc. | 3,048 07 |
| Biens fonciers | 4,698 59 |
| Primes en voie de perception | 106,244 18 |
| En caisse | 60,885 79 |
| Total actif | $403,766 98 |

**-PASSIF.-**

| | |
|---|---|
| Capital | 250,000 00 |
| Fonds de réserve | 20,000 00 |
| Réserve pour primes non acquises | 104,534 14 |
| Pertes non réglées | 16,732 84 |
| Dividende de 5 o/o déclaré le 13 janvier 1886 | 12,500 00 |
| | $403,766 98 |

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. A. CHALARON, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1886,

M. T. DUCROS, Notaire, No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 13 janvier 1886, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de cinq pour cent sur le capital, provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1885 soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants, et que la balance des profits, vingt mille piastres, soit portée au compte de fonds de réserve.


## LA VIGUEUR DES CHEVEUX

**D'AYER**

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de **Toilette pour Dames**, la VIGUEUR est sans pareille ; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1882 : " L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit : "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Écossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1880 : "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse — une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 28, Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit : " Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR

**Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.**

Vendue par tous les Droguistes.

## Louisiana Brewing Company,

**Depot 76 rue Conti,**

TELEPHONE 638.

5 juin—1m


Héritiers Absents.

**Recherches d'un avocat de New York—Héritiers absents dont il désire connaître l'adresse.**

Noms d'anciens résidents de la Nouvelle-Orléans, considérés comme héritiers possibles dans des successions ouvertes à l'étranger.

Les personnes suivantes, désignées par un avocat bien connu de New York, peuvent avoir droit à des héritages considérables à l'étranger. Elles doivent établir leur droit. L'avocat en question est à la recherche des héritiers. Beaucoup ont longtemps résidé à la Nouvelle-Orléans ; il s'agit de les retrouver, eux ou leurs descendants.

Voici les noms de ceux qui ont droit à un héritage quelconque :

Abadie Jean Marie, de Tarbes.
do Charles, do
do Jacques, do
do Jean-Baptiste, de Bagnières.
do Viella, de Gonaux.
Acton Regis, de Jaillam.
Adam Louis, de Fougnerolle sur Soulles.
Adam Victoire, de St-Julien sur Calonne.
Ade Edouard J., de Cherbourg.
Adelain François et Marie, de Lausanne Lannion (Côtes du Nord).
Adolphe Joseph, de Paris.
Adrian Jean-Baptiste, de Sedan (Ardennes)
Adraquer Raymond, de Millas.
Afgier Mathieu A.
Agnes Honoré E., de Seine.
Agostine Antoine.
Agrain Anne M., de Le Puy (Haute Loire).
do Jean do
Aguille Jacques, Pamiers (Ariège).
Aillet Gérand, Agen.
Alois Alexis, Paris.
Albert Louis, Nantes.
do Mathieu, Castres.
Aldorff Edouard, Mulhouse.
Alexander Jacques G., Paris.
Allain Pierre, Launion (Cotes du Nord).
do Joseph, frère de Pierre, do
Allard Albert H. A. A., Bressuire.
Allauzen Joseph, Largentières.
Alleaume Florent, Angers.
Allemand Jules César, Grenoble (Isère).
Allémoz Joséphine S., de Fessono sous Becançon, (Savoie).
A Lenne Thomas dit d'Arpon, St-Girons.
Amie Pierre Louis François, lieutenant de vaisseau, Paris.
Ancey Vincent de Vallorcine, parti pour la Nouvelle-Orléans, 1874.
André François, Belfort.
André Simon Paul, cer. er à Sevigny.
do Pierre, Angoulême.
Andreis Etienne Esther, domicilié à Argentine.
Andiot Thomas Eugène de Montreuil Sous Bois (Seine) Paris.
Augeard Vve, née Soubregan, de Paris.
Battaille Mary et Adélaïde et Louisa Taylor, sœurs, Nannie Duncan et Lucilla Henry, nièces, Edward Henry et Bataille Payne, neveux de Baill e M. Battaile, décédé.
Brou P. Théodore, de la Nouvelle-Orléans.
Burie Théodore, née en France.
Bonnet, Ann, épouse de Joseph Bonnet, autrefois veuve d'Etienne Meynat.
Bouvot Pierre, décédé à Londres.
Cataillon Denis de la Chermotte, Paris.
Caulongue Jean Sauveur, de Bayonne, négociant.
Chapelle Pierre Jérome, ou Lorie, né en France vers 1810, autrefois cuisinier à bord d'un navire américain.
Chaundos Mme M. L., de Lonesea, Louisiane.
Chevrellon Pierre
De Castellan Cécile Marie, professeur de musique.
De Champier Pierre François Allemand, maître de camp et officier de l'Ordre de St-Louis. Paris.
De Pont Charles Jean François, Paris.
De Rivery François Xavier Félix René, boulanger, Angers.
De St-Didier Antoine, Paris, rentier.
Deschiens Alcide.
Desfeux Ange Désiré.
Dunant Maurice, Emile, Aimé, Marie, Andriane, Julie, enfants de Jean Antoine Dunant.
Duverdier de la Valette, Jean Baptiste.
De Beerski George, Paris.
Decorean John E., Havre.
Fleury François, département de l'Eure, décédé.
Germain Paul Louis, de Lisieux, Calvados.
Gérard Pierre, décédé.
Geslin Pierre.
Godeaus et Desnaires, Cap.
Gentil Lucille E. (née Dupuy).
Goubeaux Mme Marie Thérèse Hortense.
Henvetdop J. G. I., de la Nouvelle-Orléans.
Hesse Charles François, de Paris, autrefois officier d'artillerie à St Dominique.
Imbert Jean François, Abby, France
Jouan Henriette.
Johanna Victor Armand.
Lapine Marie, née en France.
Lombard Gaston L.——Do——1855.
Le Charpentier Antoine.
Lacroix Stanislas Louis.
Larcher, Jeanne et Annette.
Ledieu Ange Placide René Joseph, officier dans l'armée française qui a épousé une demoiselle Dinning.
Lefèvre Jean Baptiste N.
Manteau Victor Ernest.
Magloire Pierre.
Magnan Etienne, décédé 1835.
Mangin Jean Baptiste, négociant.
Nozières Jean.
Ollier Benoit.
Pelissier Julie Marie R., de Point St-Esprit, Gard, héritière de son frère Louis Pélissier.
Petitpierre Marie Alexandrine E.
Pellegrin Honoré, département de la Provence.
Petit François Gaspard, Filippe Dupetival, Paris, Rentier.
Rosaz Julia, do
Rohfrisech Charles François, né en France en 1848, a été garçon coiffeur.
Ronguier Sules.
Savard Marc Poleman.
Seignouret Pierre Antoine et François, Bordeaux.

S'adresser à JAMES USHER, No 3 Murray Street, New York.
5mai—

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

LA Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie, conformément à sa charte, l'exposé de ses affaires durant les dix-huit mois expirés le 31 décembre 1885.

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $732,927 56 | |
| Primes maritimes | 61,369 42 | |
| Primes de rivières | 32,390 71 | |
| | | $826,687 72 |
| Primes acquises | | 126,977 35 |
| Total primes | | $953,665 07 |
| A déduire— | | |
| Primes non acquises | $71,482 96 | |
| Primes remboursées | 137,441 66 | |
| Réassurances | 83,864 32 | |
| | | $292,788 94 |
| Primes nettes acquises | | $660,876 13 |
| A ajouter— intérêt, loyers, sauvetage | | 41,094 95 |
| Revenu net | | $701,971 08 |
| A déduire— | | |
| Pertes d'incendies | $416,518 28 | |
| Pertes maritimes | 49,962 90 | |
| Pertes de rivières | 12,218 12 | |
| | $478,699 30 | |
| Commissions | 62,961 02 | |
| Taxes | 20,966 06 | |
| Dépenses générales d'agences et change | 19,253 14 | |
| Dépenses locales générales et salaires | 49,182 41 | |
| Donations charitables | 1,232 02 | |
| Frais de cour et honoraires d'avocat | 3,129 55 | |
| Bureau des assureurs, corps de sauvetage, patrouille d'incendie et Babcocks | 10,179 51 | |
| Profits et pertes | 19,327 50 | |
| | | 664,927 51 |
| | | $37,043 57 |
| A déduire en suspens pour pertes estimées et non estimées | | 20,000 00 |
| Profit net | | $17,043 57 |

La Compagnie a à son actif, valeur du marché le 31 décembre 1885 :

| | |
|---|---|
| Argent | $34,904 59 |
| Bons des Etats-Unis 4 pour cent. Bons de 1re hypothèque de la Levee Steam Cotton Press, New Orleans Water Works, City Railroad et New Orleans Cotton Exchange | 242,812 50 |
| Actions de la State National Bank, Vallette Dry Dock Company, Metairie Cemetery Association | 31,048 75 |
| Billets de 1re hypothèque, billets avec nantissement, prêts sur demande, billets à ordre | 102,471 40 |
| Propriétés foncières et meubles de bureau | 74,839 55 |
| Primes en voie de collection | 49,278 67 |
| Dû par compagnies d'assurances | 12,151 85 |
| Warrants d'Etat | 150 00 |
| Argent entre les mains de l'agent de la Compagnie au Havre | 475 92 |
| | $547,133 23 |

Ce qui précède est une copie exacte et fidèle aite sur les livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYÈS, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon étude, No 162 rue Commune, Nlle-Orléans, Louisiane, ce 16e jour de janvier 1886.
[Signé] JAS FAHEY Notaire

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 15 janvier 1886, il a été décidé de payer sur demande un dividende de DEUX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1886
[Signé] J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| Jules Aldigé, | H. Gally, |
| Theo. Brierre, | Chas Lafitte, |
| E. J. Bobet, | Pierre Poutz, |
| E. Forestier, | A. Schreiber, |
| Chas T. Duguzon, | Chas E. Schmidt, |
| D. Fatjo, | J. Tuyès. |

19 jan—1m


## FERMETURE DE MAGASIN

**Pour Cause de Retraite des Affaires.**

B. & W. CRONER,

Annoncent en vente tout leur fonds de marchandises SANS RÉSERVE à des prix bien au-dessous des prix de revient ; et le fonds se compose des articles les plus nouveaux en

**TISSUS,**

**Lingerie de dessous pour dames et demoiselles, Costumes d'enfants, Tapis, Nattes, Stores de fenêtres, Toiles cirées, etc., etc.**

La vente commencera Lundi, 17 mai, et continuera jusqu'à l'expiration du bail du magasin, en Septembre.

N. B.—Les acheteurs doivent s'empresser de faire leurs emplettes s'ils veulent avoir les premiers choix.

**141 rue du Canal,**

Coin de la rue Bourbon, bâtisse Touro.
20mars—3m.


Spectacles, Bals, &c.

## FORT ESPAGNOL.

Grande Ouverture de la Saison d'été 1886.

**DIMANCHE, 30 MAI.**

Le Grand Orchestre Militaire,

Sous la direction du Prof. G. Sontag.

Donnera des Concerts tous les soirs

de 6 heures à 10 heures et demie.

LE DIMANCHE,

de 5 heures à 10 heures et demie.

**Trains, encoignure Canal et Bassin, toutes le demi-heures.**

**Billets d'Excursion..............15 cents**
30 mai—9t

Théâtre en fer de Faranta.

**Coin Orléans et Bourbon.**

A cinq minutes de marche de la rue du Canal.

LUNDI, 7 JUIN,

Matinées les Jeudis, Samedi et Dimanches.
Dernière semaine de la saison.
Le comédien populaire,

Mr. LOUIS WESLEY,

Dans le rôle de

HEEGES BAD BOY.

Entrée..........10 cents

Mercredi, 16 juin, bénéfice en commun de G. A. Stempel et de Will C. Miller.

Vendredi, 18 juin, bénéfice offert par les citoyens de la Nouvelle-Orléans au Sig. Faranta.
6 juin—

**TEMPLE D'ART.**

COIN DES RUES CANAL ET DAUPHINE,

**Le Grand Panorama**

—DE LA—

DERNIÈRE SORTIE ET BATAILLE DE PARIS

Est ouvert dans la journée seulement. Lecture toutes les heures comme de coutume.

Une lecture spéciale en français sera faite à 4 heures tous les jours.

Les portes seront ouvertes de 9 heures A. M. à 5:30 heures P. M. 11mai—

**Rédaction—Corrections—Traductions.**

Une longue et terrible maladie, ayant pour principale conséquence la perte de mes forces physiques, je ne suis plus apte qu'à des travaux sédentaires—de plume. Par bonheur pour moi, mes facultés intellectuelles ne sont pas le moins du monde diminuées.

J'annonce donc ici que, n'ayant plus la force d'exercer ma profession, je suis disposé à me charger de rédactions françaises de toute espèce, de corrections quelconques, et aussi de traductions d'anglais en français.

DR. C. TESTUT.

rue St. Louis, No 76, ou à l'imprimerie rue de Chartres, No 66. 25 mai—


## ELKIN & CIE,

**100...RUE DU CANAL...100**

**Nouvelle Importation de**

JOINTLESS, DAMASK ET NATTES DE CHINE,

Qualité Supérieure.

Toiles Cirées,
Corticines Anglaises,
Stores,

**RIDEAUX**

De Madras, de Crète et de Dentelles.

**Body Bruxelles, Tapisserie Bruxelles, 3 plis et Ingrain.**

**TAPIS**

A Prix Réduits.

18avril—1 an.

**Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.**

Faits sur commande et ajustés par

**A. McDERMOTT,**

**147 rue Canal, Nouvelle-Orléans.**

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
24 fev—1an


COMPAGNIE D'ASSURANCES

FACTORS' AND TRADERS'

**49..........Rue Carondelet..........49**

**Capital..............$700,000**
**Surplus..............70,445**

ED. A. PALFREY..........Président
R. M. WALMSLEY..........Vice-Président
THOS. F. WALKER..........Secrétaire

**Succursales :**

M. W. A. Walker, 7 rue Ste-Anne est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette compagnie.

T. F. WALKER, Secrétaire.
20 fév—6m

A V I S !

LE GRAND TIRAGE

Trimestriel Extraordinaire,

**CLASSE F,**

—DE LA—

# Loterie de l'Etat de la Louisiane,

Aura lieu

LE MARDI, 15 JUIN 1886,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE

Sous la surveillance des

Généraux G. T. BEAUREGARD et J. A. EARLY.

**Il commencera à 11 heures du matin.**

PREMIER LOT - $150,000.

**Prix du Billet entier, $10.**

**Fractions en Proportion.**

5juin—


Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane,

POUR LE 10 JUIN—CLASSE No 137.

**Tirage de 4 heures P. M.**

| 1er. | 2me. | 3me. | 4me. | 5me. | 6me. | 7me. | 8me. | 9me. | 10me. | 11me. | 12me. | 13me. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 29 | 13 | 17 | 72 | 54 | 42 | 36 | 24 | 31 | 64 | 25 | 69 | — |

Les tirages ci-dessus, publiés dans nos principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 10 juin 1886—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
H. FARJAS,
Commissaires

☞ Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.